

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission inondation à la direction risques et protection des populations**

Réf. : 4.2.5

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction risques et protection des populations, un emploi de chargé de mission inondation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Pilotez et animez le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire aval au sein de l'unité prévention et culture du risque avec comme missions :

- Assurer le suivi global des actions en lien avec la responsable de l'unité, et l'ensemble des chefs-fes de projets identifiés
- Gérer le planning du PAPI et préparer les décisions de l'assemblée délibérante relative à la SLGRI notamment les délibérations du Conseil Métropolitain
- Suivre la concertation avec les collectivités locales et les parties prenantes
- Organiser le volet communication du PAPI en collaboration avec les directions supports

Vous assurez également le suivi des prestations d'études externes :

- Rédiger et/ou coordonner la rédaction du cahier des charges et la réalisation du dossier de consultation en lien avec la cellule de gestion
- Assurer l'interface avec le prestataire
- Élaborer et suivre les dossiers de demande de financement (Fonds Barnier et

FEDER)

-> Participez à la gestion des événements courants de sécurité civile et à la gestion des crises.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de mission inondation à la direction risques et protection des populations est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum IB 444 et au maximum IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

30 OCT 2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

31 OCT. 2024